LA DÉFICIENCE VISUELLE	
Définition	Atteinte d'un (ou de plusieurs) facteur de la fonction visuelle induisant différentes façons de mal voir, allant jusqu'à la cécité totale.  Acuité visuelle (capacité à discriminer en terme de taille) et champ visuel (portion de l'espace que l'œil peut saisir sans mouvement) sont les facteurs les plus courants.  Des troubles de l'accommodation, de la vision stéréoscopique, des mouvements oculaires, de la sensibilité aux contrastes et aux couleurs sont susceptibles de provoquer des troubles lors de la pratique physique.
Types de cas rencontrés	Camille : acuité visuelle < 1/20, autonomie dans les déplacements, pas de renversement (risque de surpression dans l'œil). Claude : non-voyante de naissance,
Types d'intégration en EPS	Intégration dans le groupe classe ordinaire. Aide d'une AVS pour certains déplacements sur des lieux de pratique éloignés. Participation aux activités programmées, ou remplacement par des activités du même groupe.
Exemples d'adaptations possibles	Camille: pas de position ou de mouvement en renversement (pas de plongeon, de culbute en natation, de roulade, etc. en gym) Claude: activité d'entretien (course en durée avec partenaire-guide, musculation, lutte au sol, danse dans un espace sécurisé). D'une façon plus générale, le facteur « SÉCURITÉ » doit guider l'enseignant: SÉCURITÉ passive concernant les lieux de pratique et les matériels utilisés (qualité du sol d'un plateau scolaire, obstacles, etc.) SÉCURITÉ active pendant la pratique. L'élève Déficient Visuel devra être capable: